

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
Canton de CADILLAC

MAIRIE
DE
LOUPIAC

Tél : 05.56.62.99.62
Fax : 05.56.62.98.52

REUNION DU 22 JUILLET 2008

L'an deux mille huit, le vingt deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON.

Etaient présents : Mrs POUVEREAU, BONNERON, CLAVERIE, CASIMIR, SALES, COLLIVARD, Mmes DE GABORY, CARDON, LATRILLE, MATHIEU-VERITE

Absents représentés : METAIS par Mr CHOLLON, KASPRZAK par MME CARDON, MORINIERE par Mme de Gabory

Absent excusé non représenté : NIETO Laurent

Secrétaire de séance : LATRILLE Karine

Date de convocation : 16 juillet 2008.

Le Compte rendu de la réunion du Conseil municipal 26 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal 27 juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire précise que le nouveau matériel informatique a été installé. Une seule question reste en suspens, quel moyen pour le réseau internet : câbles ou wifi.

A l'unanimité : le réseau par câble est choisi.

Le conseil vote à l'unanimité pour qu'une délibération au sujet de la vente du bois de chauffage soit ajoutée à l'ordre du jour.

I – VENTE DE BOIS AU PROFIL DU CCAS :

Après réunion du CCAS au complet le 08 juillet 2008, celui-ci propose la vente du bois suite à l'élagage des arbres sur plusieurs sites de la commune, au profit du CCAS. Il laisse à la mairie le libre choix de mettre en vente ce bois. Il est décidé d'un prix de 20€ le stère.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de vendre ce bois 20 € le stère qui seront reversés au budget CCAS.

II – RAPPORT SUR LE PRIX DE L’EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal avait décidé lors du dernier conseil de surseoir au vote sur l’acceptation du rapport de la DDAF, des questions notamment financières n’étant pas réglées.

Après réception d’un courrier explicatif de la SOGEDO, les fonds reçus sont justifiés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- APPROUVE le rapport de la DDAF.

Un listing des abonnés assainissement a été adressé à la Mairie. Celui-ci date de 2003.

Il y aurait 27 maisons non raccordées. Un suivi va être effectué dans les mois à venir.

III – TARIF DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE ET ASSISTANCE SRA 2008-2009

La société SRA a fait parvenir ces tarifs concernant l’assistance des repas au restaurant scolaire pour l’année 2008-2009. Ce contrat renouvelé par tacite reconduction annuellement est approuvé par l’assemblée.

Mme Latrille, sur proposition de la commission caisse des écoles et suite à l’augmentation de 8,28 % du ticket par SRA (+ 6% en janvier : 1.75 au lieu de 1.65 et + 2.28 % en septembre : 1.79 au lieu de 1.75 €), propose de ne répercuter que la première augmentation de 6% sur l’ensemble des tickets.

Après discussion, le Conseil, à l’unanimité :

- DECIDE le tarif à compter du 02 septembre 2008 (augmentation 6 %)

* repas enfants	:	1.75 €
* repas enseignants	:	3.57 € avec la subvention académique
* repas personnel communal	:	2.45 €

IV – SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE D’UNE QUOTITE DE 15 HEURES ET CREATION D’UN POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2^{ème} CLASSE D’UN QUOTITE DE 35 HEURES.

Une étude concernant l’augmentation de la charge du secrétariat a été menée par M. Pouvreau et Mme Baradat.

Après analyse du rapport, remis à tous les membres du conseil, il apparaît que nous disposons actuellement d’un équivalent temps plein à 1.43 et que la charge de travail nécessite un équivalent temps plein à 2.36.

Le bureau municipal propose de clôturer le poste de 15 heures et d’ouvrir un poste à 35 heures.

Un courrier sera fait à Mme Duteis, adjoint administratif de 2^{ème} classe, pour savoir si elle accepte ce poste à compter du 01/09/2008. Celle-ci reste en stagiairisation jusqu’au 28/02/2009.

Une demande a été faite auprès du Comité Paritaire du Centre de gestion concernant le changement au tableau des effectifs de la commune.

Les charges financières ont été évaluées pour le budget.

V – OUVERTURE D'UNE 7^{ème} CLASSE A L'ECOLE DE LOUPIAC

La commission administrative paritaire départementale réunie le 30 juin 2008 a refusé l'ouverture d'une septième classe.

Compte tenu du nombre d'enfants inscrits à ce jour soit 156, Monsieur Le Maire propose, que la municipalité appuie fortement cette ouverture en proposant de voter l'envoi d'un courrier à l'inspecteur d'académie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Toujours en vue de cette ouverture de 7^{ème} classe, un devis d'achat de matériel de classe est présenté par M. Casimir pour 4937,68 € HT après négociation, pour : 25 tables réglables + 25 chaises, 1 fauteuil + 1 bureau de maître.

Dans l'éventualité où l'ouverture de classe n'aurait pas lieu, ce matériel servirait à remplacer le matériel existant qui, après recensement début juillet, fait apparaître un matériel plus que vieillissant.

Une demande de subvention est faite au Conseil Général, celle-ci est plafonnée à 2300€.

Un second devis de 1580 € HT est présenté pour l'achat de 20 chaises pour les classes de maternelle et 20 chaises pour le réfectoire en échange des bancs actuels qui ne sont pas très pratiques pour les petits. Vote à l'unanimité pour ces deux devis et la demande de subvention ainsi que la délibération modificative sur investissement 2008- budget communal.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- **Suite à une première constatation des élus sur les dégradations de voirie** et après demande des habitants du village de « Roumaud », relevant les dégâts occasionnés sur la voirie et les habitations privées : un arrêté municipal va être pris afin d'installer un panneau « sens interdit » réfléchissant pour les camions de + 7.5 T concernant l'intersection de la route départementale allant vers Momprimblanc et la Voie Communale n°3. Cet arrêté est possible car il existe un accès possible 300 mètres plus haut (à la croix).

Ceci afin d'éviter la dégradation de la route due aux camions qui s'engagent et qui restent coincés du fait de leur trop gabarit.

Après contact avec certains viticulteurs voisins, ils déclarent que cela n'entrave pas le développement économique.

Le choix de l'interdiction seulement à partir du 7.5 TM est stratégique. Cela permet de ne pas paralyser le quartier pour les autres livraisons (meubles, électroménager...) et de permettre aux tracteurs avec remorque de continuer à passer.

Deux devis sont présentés : 871,41 € (PANOSUR) et un de 305,68 € (SERI).

Pas d'explication sur une telle différence de tarif.

Le second devis est accepté. Contact va être pris avec la DDE pour l'emplacement de ce panneau.

- **Fin du contrat de stagiairisation d'un agent d'entretien au 29/08/2008.**

3 solutions sont envisageables :

La fin du contrat entraine la titularisation de l'agent
Le licenciement doit être argumenté et motivé auprès du centre de gestion
La prolongation de la stagiairisation

Compte tenu des difficultés de cet agent (manque d'initiative, superficialité dans l'exécution des missions, problème d'intégration ...), il est proposé de prolonger la stagiairisation de 6 mois.

Pour pouvoir envisager une titularisation ou son refus, des critères d'évaluation vont être mis en place et un poste avec des tâches précises va être défini.

- **Suite à une réunion avec le nouveau Président du Lotissement « Les Vignes de Cornélien »**, un courrier de mise en demeure a été adressé par la Mairie à FRANCELOT, compte tenu que les réserves faites n'ont pas été levées dans le délai fixé au 30 juin 2008. Un délai supplémentaire de 2 mois a été accordé.

FRANCELOT a accusé réception de ce courrier en indiquant que l'entreprise SATTANINO était missionnée pour finir les travaux avant le 11 septembre prochain.

- **Arrêt de bus** : M. Collivard fait part de ses démarches auprès du centre des impôts de La Réole et du notaire pour identifier les propriétaires de la Place de Berthoumieu. Un courrier va donc leur être adressé pour leur demander l'autorisation d'installer un arrêt provisoire pour le bus scolaire afin de descendre les enfants devant la mairie, pour accéder, sans danger, à l'école.
- **Réponse à des demandes des conseillers et des administrés**

Suite à des remarques concernant les indemnités des élus de l'ancienne municipalité formulées par des habitants de Loupiac et émanant d'une rumeur plus ou moins persistante et médiatisée, des conseillers municipaux ont interrogés Mr BONNERON, responsable des finances. Il précise qu'au vu de la Comptabilité des exercices précédents et des comptes administratifs qui ont été établis : aucun reversement au budget d'indemnités des élus, comme cela a été avancé, n'a été effectué et comptabilisé.

Nous avons bien trouvé les sorties en dépenses mais aucune entrée en recettes.

Deux explications possibles :

Soit la comptabilité est probante et cette rumeur n'est pas fondée : elle demande à être vérifiée par ses auteurs et compte tenu du résultat être confirmée ou démentie,
Soit cette rumeur persiste et on peut alors se poser la question de la probité de la comptabilité de l'ancienne municipalité.

Là, l'affaire est plus grave, car compte tenu de l'état des documents comptables, cela voudrait dire que l'argent aurait été reversé et que n'ayant pas été enregistré, il aurait disparu, voire été détourné.

Dans ce cas de figure, c'est mettre en cause le personnel titulaire de la Mairie mais aussi Monsieur Le Percepteur de Cadillac. Sans démenti, nous devrions lancer une enquête publique.

*Réponse également à la rumeur concernant l'achat de téléphones portables :

La commission finance affirme qu'aucun type de matériel de téléphonie n'a été acheté à ce jour (matériel ou abonnement supplémentaire). Ceci est contrôlable dans le Grand Livre comptable arrêté à ce jour.

De même, aucune prévision d'achat en ce sens n'est prévu au budget 2008 et ce n'est pas non plus dans les intentions de la Municipalité.

Le seul téléphone portable en service est celui de l'ancienne municipalité qui sert aux employés communaux la semaine et aux élus lors des permanences hebdomadaires.

Les seuls achats de matériels prévus par la nouvelle municipalité ont été réalisés conformément aux prévisions budgétaires 2008 que ce soit en prix d'achat et en financement (gyrobroyeur, ordinateurs)

* M. Bonneron présente comme il l'avait proposé, le suivi du budget arrêté au 30 juin. Ce suivi présente une situation conforme aux prévisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h12.